**CANADA**
**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**
**MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 octobre 2022 à 19 h dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, Mairesse
Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3
Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5
Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 7 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19 h 00.

**2022-10-CMD226 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1 LÉGISLATION**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2022

**2 ADMINISTRATION**

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 703 362,80 $

2.2 Avis de motion – Règlement de la gestion contractuelle

2.3 Démission de la Directrice générale adjointe et greffière adjointe

2.4 Achat de tapis – Nettoyeur Unique

2.5 Nomination de la Directrice générale adjointe et greffière adjointe

2.6 Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau

2.7 CHGA – Proposition publicitaire « Clé en main » pour les années 2023-2024

2.8 Gala de la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Haute-Gatineau (CCMVG)

**3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

**4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

4.1 Commission de toponymie – Nouveaux noms de chemin – Secteur en développement

4.2 Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Contrôle de la surpopulation de bernaches

4.3 Avis de motion – Règlement sur les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection

**5 TRANSPORT**

5.1 Transfert budgétaire

5.2 Appel d'offres sur invitation pour l'achat de sable d'hiver

5.3 Honoraires professionnels pour la qualité des travaux – Les Services EXP inc.

5.4 Honoraires professionnels pour les projets de travaux routiers 2023 – Les Services EXP inc.

5.5 Appui à la Ville de Gracefield - Demande au ministère des Transports du Québec – Passage de piétons avec signalisation

5.6 PAVL – Accélération – Décompte progressif # 2 de Construction FGK

**6 HYGIÈNE DU MILIEU**

6.1 Servitude pour station de pompage et passage de tuyaux par 36074i61 Canada inc.

**7 LOISIRS ET CULTURE**

7.1 Rencontre sectorielles Automne 2022 – Réseau BIBLIO de l'Outaouais

7.2 Fête d'Halloween avec la Brigade de la Sécurité incendie

**8 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Année financière 2023-2024

8.2 Journée porte ouverte pour la Semaine de la prévention des incendies du 9 au 15 octobre

**9. VARIA**

**10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier et appuyé du conseiller Serge Lacourcière, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19 h 30.

**2022-10-CMD227 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2022**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD228 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2022**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD229 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU QUE la liste des déboursés se totalise 703 362,80 $ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 545 791,22 $
- Chèques : no. 11458 à 11514
- Prélèvements automatiques : no. 3251 à 3264
- Factures à payer : 48 565,53 $
- Payes : 109 006,05 $

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité de crédits**
Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
Joanne Poulin
Directrice générale et
greffière-trésorière

**2022-10-CMD230 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AUX RÈGLES DE GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion a été donné avec dispense de lecture par la conseillère Michelle Briand que le conseil adoptera à une séance subséquente les modifications aux règles de gestion contractuelle du règlement 561-ADM-2022 de la gestion contractuelle.

**2022-10-CMD231 DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE ADJOINTE**

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe et greffière adjointe a présenté sa démission écrite le lundi 12 septembre dernier;

ATTENDU QUE le conseil accepte la démission de l'employée numéro 13-0015, et ce, sans préavis;

ATTENDU QUE la dernière journée de travail est le 12 septembre 2022;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale à doter le poste de directeur général adjoint et greffier adjoint.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD232 ACHAT DE TAPIS – NETTOYEUR UNIQUE**

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage cesse la location mensuelle de tapis avec le Nettoyeur Unique pour l'édifice Palma-Morin;

ATTENDU QUE par souci d'économie, la municipalité veut acheter et entretenir les tapis – ce qui diminuera les coûts à long terme;

PAR CONSÉQUENT le conseil accepte la soumission de Nettoyeur Unique pour l'acquisition de quatre (4) tapis pour la somme de 849,96 $ taxes en sus et autorise la directrice générale à commander et finaliser cette transaction.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD233 NOMINATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage doit combler le poste de directrice générale adjointe et greffière adjointe suite au départ de la titulaire du poste le 12 septembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'une candidate ayant 23 années d'expérience a démontré son très grand intérêt à occuper le poste à partir du 17 octobre;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'embauche de Madame Suzanne Bédard au poste de directrice générale adjointe et greffière adjointe par intérim à compter du 17 octobre 2022;

QUE Madame Suzanne Bédard est assujettie à une période de probation de six (6) mois (840 heures) à partir de sa date d'embauche;

QUE la semaine de travail est de 35 heures semaine et que le taux horaire soit fixé selon la Politique des conditions du personnel-cadre;

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe et greffière adjointe par intérim à signer tous les effets bancaires émanant de toute autre institution financière et est autorisée à agir comme représentante et signataire auprès de tous les organismes et fournisseurs qui font affaires avec la Municipalité en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD234 FONDATION SANTÉ VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU QUE la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau nous a fait parvenir une invitation pour la 7e édition du souper gastronomique le samedi 19 novembre à 17 h 30;

ATTENDU QUE 'évènement est de permettre la Fondation à acheter des équipements médicaux pour notre région;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'achat d'une paire de billets au coût de 175 $ / personne afin que la mairesse Anne Potvin et son invité de choix puissent participer au nom de la municipalité.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD235 CHGA – PROPOSITION PUBLICITAIRE «CLÉ EN MAIN» POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que nous avons recours à CHGA à de nombreuses reprises pour la diffusion de divers avis aux contribuables;

CONSIDÉRANT que la radio CHGA offre un forfait publicitaire qui représente des économies substantielles pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère depuis plusieurs années à cette proposition clé en main qu'elle trouve avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, la Municipalité accepte la proposition « Clé en main » de la radio CHGA de 1 650,00$ (excluant les taxes) pour janvier 2023 et de 1 650,00$ (excluant les taxes) pour janvier 2024.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD236 GALA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI ET DE LA VALLÉE-DE-LA-HAUTE-GATINEAU (CCMVG)**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Kathy Milone et résolu,

ATTENDU QU'une soirée de Gala organisée par la CCMVG édition 2022 aura lieu le 12 novembre 2022 à 17 h 30 à l'Auberge des Draveurs;

ATTENDU QUE cet évènement est très attendu puisqu'aucune soirée n'a pu se tenir pendant les années de pandémie Covid-19 ;

ATTENDU QUE le CCMVG tient à célébrer les années 2018-2019 et 2020-2021 afin de souligner les mérites des gens d'affaires;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'achat d'une paire de billets au coût de 150 $ par personne (taxes exclues) afin que la mairesse Anne Potvin et son invité de choix puissent participer et représenter la municipalité de Déléage.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD237 COMMISSION DE TOPONYMIE – NOUVEAUX NOMS DE CHEMIN – SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée de la conseillère Kathy Milone et résolu,

ATTENDU QUE pour faire suite à une demande de lotissements, des rues se sont ajoutées dans le secteur du lac Achigan;

ATTENDU QUE nous devons demander à la Commission de toponymie d'officialiser les noms que la municipalité a choisis;

ATTENDU QUE la municipalité a choisi les noms suivants pour les six (6) nouveaux chemins du secteur du Lac Achigan :

- Chemin des Mésanges
- Chemin des Perdrix
- Chemin des Grives
- Chemin des Hirondelles
- Chemin du Faucon
- Chemin du Pic-Bois

ATTENDU QUE ces noms reflètent la nature et la forêt puisque ces chemins sont dans un secteur de villégiature entourant le Lac Achigan;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont en accord pour le choix des noms de ses nouveaux chemins;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière et l'inspecteur municipal à transmettre notre demande d'ajout des nouveaux noms pour ses chemins à la Commission de toponymie du Québec.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD238 DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS – CONTRÔLE DE LA SURPOPULATION DE BERNACHES**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT QUE la Vallée-de-la-Gatineau fait face depuis quelques années à une surpopulation de bernaches, principalement aux abords de ses cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une trop forte présence de ces oiseaux pose des problèmes de salubrité et porte atteinte à l'environnement et à l'intégrité des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités de plus grande envergure ont procédé à l'embauche de firmes spécialisées pour veiller à la stérilisation des œufs de bernaches au printemps ou pour les faire fuir à l'automne à l'aide d'objets téléguidés, de chiens ou d'oiseaux de proie;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités n'ont pas les ressources financières pour permettre l'octroi de tel mandat et ne détiennent pas l'expertise nécessaire pour mettre en place localement de telles mesures;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait être opportun que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs propose des mesures provinciales pour contrôler la surpopulation des bernaches ou pour les inciter à nicher sur des terrains non utilisés par la population afin, notamment, d'assurer la protection de l'environnement et la salubrité du milieu.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 septembre 2022 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, le conseil appuie la demande de MRC-de-la-Vallée de la Gatineau adressée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de mettre en place des mesures provinciales, sans frais pour les municipalités, pour contrôler la surpopulation des bernaches.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD239 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION**

Avis de motion a été donné avec dispense de lecture par le conseiller Stéphane Rivest que le conseil adoptera à une séance subséquente un nouveau règlement fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

**2022-10-CMD240 TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

ATTENDU QUE le camion Freightliner nécessite des réparations;

ATTENDU QU'une inspection du camion a été demandée afin d'évaluer les coûts desdites réparations;

ATTENDU QUE 20 000 $ du poste budgétaire 02 33000 621 (sable d'hiver) du budget d'hiver doit être transféré au poste 02 32000 525 (entretien et réparation de véhicules) au budget d'été;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à conclure la transaction telle que détaillée dans le préambule de cette résolution pour la réparation du camion Freightliner.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD241 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SABLE D'HIVER**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire son appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir des soumissions pour du sable tamisé pour une quantité de deux-mille-cinq-cents (2 500) tonnes;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres assure à la municipalité une meilleure qualité du produit (sable tamisé ou l'équivalent) avec les spécificités de la granulométrie;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le prix du sable tamisé ou l'équivalent pour l'hiver 2022-2023 auprès de trois (3) fournisseurs.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-10-CMD242 HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA QUALITÉ DES TRAVAUX – LES SERVICES EXP INC.**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU QUE la firme EXP inc. a été engagée dans le cadre du Programme de la voirie locale (PAVL) Accélération – chemin du lac Bois-Franc, chemin de la Baie-Davis et chemin de la Ferme-Joseph;

ATTENDU QU'elle a effectué le contrôle des matériaux utilisés par la firme FGK Construction tel que les essais de densité en place, vérification théorique du béton, analyse granulométrique et proctor ainsi que la gestion, suivi coordination, recommandation et envoie du rapport à l'Équipe Laurence qui s'assure que les travaux sont exécutés en toute conformité;

ATTENDU QUE les travaux de contrôle qualitatif des matériaux sont terminés et que la firme L'Équipe Laurence approuve la facturation de 10 476 $ taxes exclues;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer la facture de 10 476 $, taxes exclues, aux Services EXP inc.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD243 HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES PROJETS DE TRAVAUX ROUTIERS 2023 – LES SERVICES EXP INC.**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU QUE la firme EXP inc. a été engagée par résolution no. 2022-08-CMD204 pour préparer une estimation des coûts pour la réparation des chemins Godin, Ferme-Joseph et Baie-Davis dans le cadre du Programme de la voirie locale (PAVL) 2023;

ATTENDU QUE les ingénieurs des Services EXP ont aussi effectué des plans et devis, incluant les relevés terrain, ainsi que la préparation et le dépôt et suivi de la demande au PAVL;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer la facture de 6 481,20 $, taxes exclues, aux Services EXP inc.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD244 APPUI À LA VILLE DE GRACEFIELD – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PASSAGE DE PIÉTONS AVEC SIGNALISATION**

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT l'adoption d'une résolution par le Conseil de la Ville de Gracefield sollicitant l'appui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau relativement à une demande de traverse de piétons avec signalisation adressée au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le passage de piétons situé aux coins des rues Saint-Joseph et de la Polyvalente n'est pas bien identifié;

CONSIDÉRANT QUE le passage de piétons est utilisé par plusieurs étudiants autant de l'école primaire et secondaire que de l'école des adultes;

CONSIDÉRANT QU'un marché agricole est en fonction de juin à septembre à cet emplacement et que le stationnement est accessible en utilisant ce passage de piétons;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 septembre 2022 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la municipalité de Déléage appuie la résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Gracefield afin de demander au ministère des Transports Québec d'installer un feu de circulation pour passage de piétons au coin des rues Saint-Joseph et Polyvalente. Il est également résolu de transmettre copie de cette présente résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui à la Ville de Gracefield

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD245 PAVL – ACCÉLÉRATION – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 DE CONSTRUCTION FGK**

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Eric Gauthier et résolu,

Le conseiller siège #2 a voté contre

ATTENDU que la firme Construction FGK a obtenu l'octroi du contrat pour les chemins Ferme-Joseph, Lac Bois-Franc et Baie Davis dans le cadre de l'aide financière PAVL – Accélération;

ATTENDU que les travaux sont terminés et que Construction FGK doit payer ses fournisseurs pour une partie du contrat;

ATTENDU que L'Équipe Laurence recommande le paiement #2 pour le projet de travaux de voirie 2022 pour les trois (3) chemins;

ATTENDU que Construction FGK a fait parvenir sa facture du décompte progressif # 2 de 4 de l'ordre de 1 116 600,75 $ taxes exclues, laquelle y figure une retenue contractuelle de 10 % et une retenue de 25% afin que le sous-traitant corrige entièrement les déficiences;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale à payer la facture de Construction FGK de l'ordre de 1 116 600,75 $ taxes exclues.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à la majorité**

**2022-10-CMD246 SERVITUDE POUR STATION DE POMPAGE ET PASSAGE DE TUYAUX PAR 36074I61 CANADA INC.**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU QUE dans l'acte notarial du 30 mai 2019 concernant la servitude pour station de pompage et passage de tuyaux par 36074161 Canada Inc. à la Municipalité de Déléage, avait considération et frais de branchement au réseau;

ATTENDU QUE les comparants avaient établi que le cédant (36074161 Canada inc.), pour l'exploitation de son terrain de camping, se raccorderait à la station de pompage construite par le cessionnaire (Municipalité de Déléage) et que les frais d'utilisation du réseau seraient établis de la façon suivante :

> « Le cédant sera raccordé au réseau pour et en considération de la somme de cent-mille dollars (100 000 $) dont les paiements ont été entendus par les deux partis :
>
> 1. une somme de vingt-cinq-mille dollars (25 000 $) payée au cessionnaire en date de la signature de l'acte, dont quittance pour autant ;
> 2. une somme de vingt-cinq-mille dollars (25 000 $) au plus tard dans les trente jours du début des travaux ;
> 3. une somme de vingt-cinq-mille dollars (25 000 $) à la date anniversaire du deuxième versement ;
> 4. une somme de vingt-cinq-mille dollars (25 000 $) à la date anniversaire du troisième versement. »

ATTENDU QUE 36074161 Canada inc. a respecté toutes les conditions telles que stipulé dans l'acte de servitude pour station de pompage et passage de tuyaux par 36074161 Canada inc. à la Municipalité de Déléage;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale à demander que Notaire Joanne Lachapelle prépare la quittance et, par ailleurs autorise la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents afférents à cette quittance.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD247 RENCONTRES SECTORIELLES AUTOMNE 2022 – RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

ATTENDU QU'une série de réunions sectorielles auront lieu cet automne afin d'avoir des échanges fructueux avec les membres sur les outils et services offerts par le Réseau BIBLIO ainsi que les projets à venir;

ATTENDU QUE madame la conseillère Michelle Briand est la représentante de la municipalité qui assiste aux réunions du comité de notre bibliothèque;

ATTENDU QUE cette rencontre aura lieu le 8 novembre de 9 h à 12 h à la Bibliothèque Kazabazua;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale à rembourser tous les frais afférents qui seront engendrés par la participation de madame la conseillère Michelle Briand à cette réunion sectorielle.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD248 FÊTE D'HALLOWEEN AVEC LA BRIGADE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée de la conseillère Kathy Milone et résolu,

ATTENDU QUE la brigade de la sécurité incendie, organise chaque année à la caserne la distribution de bonbons pour les enfants de la Municipalité de Déléage;

ATTENDU QUE la caserne est un point de rassemblement, un endroit incontournable pour les enfants de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale à remettre la somme de 300 $ pour la fête d'Halloween afin que les pompiers fassent l'achat de sacs et de bonbons à distribuer.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD249 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL – ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024**

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Déléage désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Déléage prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT, le conseil demande à la directrice générale et greffière-trésorière de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRCVG.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD250 JOURNÉE PORTE OUVERTE POUR LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DU 9 AU 15 OCTOBRE**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU QUE la semaine de la prévention des incendies a lieu du 9 au 15 octobre de chaque année.

ATTENDU QUE nos pompiers font une porte ouverte afin que les enfants visitent les camions du service incendie et, par la même occasion, sensibilisent la population à être vigilants concernant le changement des piles dans les avertisseurs de fumée annuellement, les feux de cuisinière, les poêles à bois, etc. ainsi que de distribuer des dépliants explicatifs;

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte de remettre 200 $ afin que cette activité soit organisée dans le cadre journée porte ouverte pour la semaine de la prévention des incendies du 9 au 15 octobre 2022.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-10-CMD251 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier et appuyé du conseiller Serge Lacourcière, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19 h 30.

**Adoptée à l'unanimité.**

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Anne Potvin | Joanne Poulin |
| Mairesse | Directrice générale et greffière-trésorière |